

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi 10 novembre 2025, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Madame Vicky Boies (DM-25-186) demande une dérogation mineure au règlement de zonage 2015-03 visant à permettre la construction d'un bâtiment complémentaire sur un terrain vacant contrairement à l'article 12.2 du règlement de zonage 2015-03

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 27^{ième} jour du mois d'octobre 2025

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier trésorier